

CG37(2019)21  
GUIDE

# La 37<sup>e</sup> SESSION

29-31 octobre 2019

DES MAIRES POUR LA SAUVEGARDE DE LA DEMOCRATIE

Chers membres,

Cette 37<sup>e</sup> Session a lieu l'année même où le Congrès a fêté son 25<sup>e</sup> anniversaire conjointement avec le Comité européen des Régions. Elle se tient seulement quatre semaines après la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, le 1<sup>er</sup> octobre à Strasbourg, en présence du président français, M. Emmanuel Macron.

Le Conseil de l'Europe a très tôt eu le courage et la vision de prendre en compte le rôle et le travail des autorités locales et régionales. Initiée par son Assemblée parlementaire et officialisée en 1994 par son Comité des Ministres, la création du Congrès a été une étape essentielle vers la reconnaissance du rôle important joué par les élus locaux et régionaux dans les pays européens démocratiques.

Les rapports et les questions qui seront débattus cette semaine sous le thème « Des maires pour la sauvegarde de la démocratie » illustreront une nouvelle fois le large éventail de compétences et de responsabilités que vous, maires, présidents de région et conseillers, exercez au quotidien sur le terrain.

Vous aurez par ailleurs l'occasion d'échanger avec la nouvelle Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, élue en juin dernier, avec la Présidente de l'Assemblée parlementaire, qui a joué un rôle de premier plan dans la levée du blocage institutionnel au sein de l'Organisation, et avec la ministre française de la Cohésion territoriale et des Relations avec les collectivités territoriales représentant la Présidence française du Comité des Ministres. Je suis certain que ces discussions sur les défis et les perspectives du Conseil de l'Europe seront extrêmement intéressantes.

Je vous invite à jouer un rôle actif dans tous les débats et à faire un usage intensif de tous les outils à votre disposition, y compris les outils de communication tels que le site web, la médiathèque et les médias sociaux. Je vous invite également à communiquer sur les travaux du Congrès dans les médias de votre association régionale/nationale afin de mieux faire connaître votre travail au sein du Congrès à vos pairs et à vos citoyens.

Le secrétariat du Congrès a préparé ce manuel qui vous fournit tous les détails du programme, toutes les informations pertinentes tout au long de cette session, pour vous aider et vous assister dans votre travail. J'espère qu'il vous sera utile et vous souhaite une session fructueuse.



**Andreas Kiefer**

Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

## Table des matières

Répartition des travaux.....	3
Infos élections.....	5
Rapports présentés.....	7
Séances plénières .....	7
Communication .....	13
Infos pratiques.....	14
Bureaux et téléphones .....	16
Inaugurations et stands .....	20

# REPARTITION DES TRAVAUX

L'interprétation simultanée disponible pour les séances et les réunions est indiquée ci-dessous.

Légende :

**EN** Anglais

**FR** Français

**DE** Allemand

**RU** Russe

**TR** Turc

## LUNDI 28 OCTOBRE 2019 (veille de la 37<sup>e</sup> Session)

<b>Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux</b> <i>Salle 7 – 9h30-10h30</i> <b>EN/FR/DE</b>		<b>Bureau de la Chambre des régions</b> <i>Salle 10 – 9h30-10h30</i> <b>EN/FR/DE/RU</b>	
<b>Bureau du Congrès</b> <i>Salle 8 - 10h30-12h15, 13h45-15h30</i> <b>EN/FR/DE/RU</b>			
<b>Groupe PPE/CCE</b> <i>Salle 9</i> <i>15h30-17h30</i> <b>EN/FR/DE/TR/RU</b>	<b>Groupe SOC</b> <i>Salle 7</i> <i>15h30-17h30</i> <b>EN/FR/DE/TR/RU</b>	<b>Groupe GILD</b> <i>Salle 10</i> <i>15h30-17h30</i> <b>EN/FR/DE/RU</b>	<b>Groupe CRE</b> <i>Salle 5</i> <i>15h30-17h30</i> <b>EN/TR</b>

### Réunion des Secrétaires de délégation

Réunion d'information : Salle 8 - 15h45-16h30

Pause-café : à l'extérieur de la Salle 8 - 16h30-17h30

## 37<sup>e</sup> SESSION

### MARDI 29 OCTOBRE 2019

<b>Commission de suivi</b> <i>Salle 1 - 8h45-10h45</i> <b>EN/FR/DE/TR/RU</b>	<b>Commission des questions d'actualité</b> <i>Salle 9 - 8h45-10h45</i> <b>EN/FR/DE/TR/RU</b>	<b>Commission de la gouvernance</b> <i>Salle 5 - 8h45-10h45</i> <b>EN/FR/DE/TR/RU</b>
<b>Séance plénière</b> <i>Hémicycle - 11h00-13h00</i> <b>EN/FR/DE/TR/RU</b>		
<b>Déjeuner</b>		
<b>Séance plénière</b> <i>Hémicycle – 14h30-19h15</i> <b>EN/FR/DE/TR/RU</b>		

**MERCREDI 30 OCTOBRE 2019**

**Chambre des pouvoirs locaux**  
*Hémicycle – 9h00-12h00*  
**EN/FR/DE/TR/RU**

**Chambre des des régions**  
*Salle 1 - 9h00-12h00*  
**EN/FR/DE/TR/RU**

**Déjeuner**

**Séance plénière**  
*Hémicycle – 14h00-19h30*  
**EN/FR/DE/TR/RU**

**JEUDI 31 OCTOBRE 2019**

**Bureau du Congrès**  
*Salle 8 – 8h30-9h15*  
**EN/FR/DE/RU**

**Séance plénière**  
*Hémicycle – 9h30-12h30*  
**EN/FR/DE/TR/RU**

## CALENDRIER ET DÉLAIS POUR LES ÉLECTIONS

[voir également Article 47 des *Règles et procédures* du Congrès]

### Procédure de vote

**Les votes** ont lieu au scrutin secret, par voie électronique dans la mesure du possible.

**Les noms des candidat(e)s** (par ordre alphabétique), leur lettre de candidature ainsi que les CV sont publiés sur le site du Congrès et mis à disposition à l'antenne de distribution des documents. Une liste alphabétique des candidat(e)s est affichée sur le lieu du vote.

**Dans le cas où le scrutin n'a pas lieu par voie électronique, deux scrutateurs** par urne, tirés au sort immédiatement après l'annonce de l'élection, sont chargés du dépouillement du scrutin.

**Le vote électronique s'effectue soit avec le badge des membres (Hémicycle) soit avec le boîtier de vote (salle 1)**

**Pour les votes non-électroniques, on considère qu'un vote est valide et pris en compte lorsque :**

- seuls les bulletins officiels de vote mis à disposition pour le scrutin sont utilisés ;
- il n'y a qu'un seul bulletin de vote par enveloppe ;
- n'y figure aucune mention manuscrite autre que celle nécessaire pour compléter le bulletin ;
- le bulletin de vote est intact.

## ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E) DE LA CHAMBRE DES RÉGIONS ET D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E) DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX

**Date de l'élection: mercredi 30 octobre 2019**

### Candidatures:

**Chambre des pouvoirs locaux** : Seuls les représentant(e)s du Congrès siégeant à la Chambre des pouvoirs locaux peuvent se présenter à l'élection aux fonctions de vice-président(e) de la Chambre des pouvoirs locaux.

**Chambre des régions** : Seuls les représentant(e)s du Congrès siégeant de plein droit à la Chambre des régions (sans astérisque après le nom) peuvent se présenter à l'élection aux fonctions de vice-président(e) de la Chambre des régions.

### Dépôt des candidatures:

**Chambre des pouvoirs locaux** : Les candidatures aux fonctions de vice-président(e) de la Chambre des pouvoirs locaux doivent être soutenues par écrit et transmises à la Secrétaire exécutive de la Chambre *a.i.* ([renate.zikmund@coe.int](mailto:renate.zikmund@coe.int))

**Chambre des régions** : Les candidatures aux fonctions de vice-président(e) de la Chambre des régions doivent être soutenues par écrit et transmises au Secrétaire exécutif de la Chambre *a.i.*: Dmitri MARCHENKOV ([dmitri.marchenkov@coe.int](mailto:dmitri.marchenkov@coe.int))

avec les éléments suivants :

- ▶ une lettre de candidature datée et signée (en anglais ou en français).
- ▶ un curriculum vitae (CV) sur deux pages maximum (en anglais ou en français - langues officielles du Conseil de l'Europe)

**Délai de dépôt:**

Les candidatures doivent être déposées auprès du/de la Secrétaire exécutif/exécutive de la chambre *a.i.* au plus tard 2 heures avant l'ouverture de la première séance de la chambre, **soit mercredi 30 octobre 2019, 7h00**

**Qui a le droit de vote:**

**Chambre des pouvoirs locaux** : Seuls les membres de la Chambre des pouvoirs locaux peuvent voter.

**Chambre des régions** : Seuls les membres de la Chambre des régions siégeant de plein droit (sans astérisque après le nom) peuvent voter.

## ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E) DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE

**Date de l'élection** : **mardi 29 octobre 2019**

**Candidatures:**

Seuls les titulaires de la Commission de Gouvernance peuvent être candidat(e)s.

**Dépôt des candidatures:**

Les candidatures doivent être transmises par écrit au Secrétaire de la commission : [tim.lisney@coe.int](mailto:tim.lisney@coe.int) avec les éléments suivants :

- ▶ une lettre de candidature datée et signée (en anglais ou en français)
- ▶ un curriculum vitae (CV) sur deux pages maximum (en anglais ou en français)

**Délai de dépôt:**

Les candidatures doivent être déposées auprès du Secrétaire de la commission au plus tard à 18h la veille du jour de la réunion où l'élection doit se tenir, **soit lundi 28 octobre 2019 à 18h.**

**Qui a le droit de vote:**

Seuls les titulaires de la commission et les remplaçant(e)s dûment mandaté(e)s peuvent voter.

# RAPPORTS PRESENTES

## Séances plénières

### **Vérification des pouvoirs des nouveaux membres** [29.10. 2019 - matin]

Rapporteur : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE)  
CG37(2019)02prov – Résolution

Les rapporteurs passent en revue les pouvoirs des nouveaux membres par rapport aux critères actuels de la Charte et des *Règles et procédures* du Congrès.

### **Demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale par la République tunisienne** [29.10. 2019 - matin]

Corapporteurs : Porte-paroles du Congrès sur le Partenariat sud-méditerranéen :  
Piero FASSINO, Italie (L, SOC) et Constance DE PELICHY, France (L, PPE/CCE)  
CG37(2019)06prov - Résolution

Le statut de Partenaire pour la démocratie locale a été créé par le Congrès en octobre 2014 comme un statut spécifique pour les pays du voisinage du Conseil de l'Europe, afin d'offrir aux pays concernés et qui en font la demande un cadre privilégié de dialogue et de contacts institutionnels réguliers avec leurs homologues européens (Résolution 376 (2014)).

La République tunisienne est un partenaire de longue date du Conseil de l'Europe : le pays dispose du statut d'observateur auprès de la Pharmacopée européenne depuis 1997 et participe au Réseau méditerranéen du Groupe Pompidou (MedNET) depuis 2006. Elle est membre de la Commission de Venise depuis 2010 et du Centre Nord-Sud depuis 2016. Elle a également ratifié plusieurs traités du Conseil de l'Europe et bénéficie, en outre, des activités de coopération avec le Conseil de l'Europe dans le cadre du Partenariat de Voisinage depuis 2012.

La coopération entre le Congrès et la Tunisie a débuté à la suite d'une demande de la Tunisie de bénéficier de l'expertise du Congrès concernant les dispositions relatives à l'autonomie locale du projet de constitution tunisienne en 2013. Cette contribution a été intégrée à l'avis de la Commission de Venise lors de la rédaction de la constitution. Cette coopération a été renforcée grâce aux activités de coopération mises en œuvre par le Congrès en Tunisie dans le cadre du Partenariat Sud-Med avec, notamment une contribution au projet de Code des autorités locales adopté par le Parlement tunisien en avril 2018 et l'observation des premières élections municipales depuis la Révolution le 6 mai 2018.

Désireuse de renforcer ses relations avec le Congrès, la Tunisie a adressé une demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale au Président du Congrès le 6 mai 2019. Cette demande remplissant les critères établis par le Congrès dans sa Résolution 376 (2014) et dans ses Règles et Procédures (article 68), il est proposé d'accorder le statut de Partenaire pour la démocratie locale à la République tunisienne.

## **Le rôle des collectivités locales et régionales dans la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) [29.10. 2019 – après-midi]**

Corapporteurs : Marianne HOLLINGER, Suisse (L, GILD) et Oleksandr SIENKEYYCH, Ukraine (L, GILD)  
CG37(2019)09prov – Résolution, Recommandation

S'inspirant des travaux antérieurs du Congrès sur les responsabilités des autorités locales et régionales en matière d'accueil des réfugiés et d'intégration des migrants, le présent rapport attire l'attention sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et souligne l'importance de l'engagement politique et le rôle essentiel que jouent les autorités locales et régionales pour promouvoir l'intégration, la participation et la non-discrimination des PDI.

Le rapport appelle les collectivités locales et régionales à faciliter l'accès des PDI aux services et à garantir l'exercice effectif de leurs droits fondamentaux, en sensibilisant leurs résidents à la situation et aux droits des PDI. Il les invite également à assurer la participation des PDI elles-mêmes à la recherche de solutions locales et à reconnaître l'importance du secteur privé dans la fourniture d'infrastructures, de logements et de services.

Il recommande aux gouvernements des États membres d'investir dans l'évaluation des déplacements prolongés et de ce qui constitue des solutions durables. Il invite les États membres à assurer une répartition équitable et transparente du financement des projets relatifs aux déplacés internes. Il attire leur attention sur l'importance de l'analyse systématique des données et du suivi des progrès au niveau des villes afin d'atteindre les objectifs de développement nationaux et mondiaux.

## **Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières - conflits potentiels et possibilités de compromis [29.10. 2019 – après-midi]**

Rapporteur : Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique (R, SOC)  
CG37(2019)10prov – Résolution, Recommandation

Le travail transfrontalier, la libre circulation transfrontalière de la main-d'œuvre, est un aspect vital de la coopération et de l'intégration européennes sachant que plus qu'un tiers des citoyens européens vivent dans des zones frontalières.

Même si des progrès ont été réalisés afin de contourner un certain nombre d'obstacles entravant cette coopération, l'absence d'une répartition équitable des recettes fiscales transfrontalières des travailleurs des deux côtés de la frontière reste problématique. Les disparités en matière d'imposition des travailleurs frontaliers peuvent conduire à une répartition inégale des recettes locales générées par les flux transfrontaliers, créant ainsi une situation de gagnant-perdant dans laquelle les autorités locales et régionales d'un côté de la frontière bénéficient de cet échange au détriment de leurs homologues de l'autre côté de la frontière.

Le présent rapport examine la situation dans plusieurs régions frontalières, et formule des recommandations sur la manière d'assurer une répartition plus équitable des recettes fiscales générées par le travail transfrontalier.

## **Révision des Règles et procédures du Congrès** [29.10. 2019 – après-midi]

Co-rapporteurs : Liisa ANSALA, Finlande (L, GILD), Harald SONDEREGGER, Autriche (R, PPE/CCE) et Tamar TALIAHVILI, Géorgie (R, SOC).

CG37(2019)20prov - Résolution

Les modifications proposées aux Règles et procédures ont pour but de simplifier et de clarifier les procédures ou de montrer l'évolution des pratiques du Congrès tout en reflétant l'esprit des changements apportés à la Charte.

Il s'agit notamment de propositions visant à uniformiser les rôles et les titres des différentes structures du Congrès, à assurer la représentativité et la diversité les plus larges possibles, à accroître la flexibilité pour les délégués et les délégations et à améliorer et actualiser les règles concernant le statut particulier du Congrès, les partenariats et les membres honoraires.

Les changements entraînés par la révision de la Charte ne sont pas inclus ; ils seront incorporés dans le Règles et procédures après l'adoption, par le Comité des Ministres, de la Charte révisée du Congrès.

## **Rapport sur l'observation des élections locales en Turquie (31 mars 2019), y compris la nouvelle élection du maire d'Istanbul (23 juin 2019)** [30.10.2019 – après-midi]

Rapporteur : Andrew DAWSON, Royaume-Uni (R, CRE)

CG37(2019)14prov – Résolution, Recommandation

À l'invitation des autorités turques, le Congrès a effectué une mission d'observation des élections locales en Turquie, qui se sont tenues le 31 mars 2019, et de la nouvelle élection du maire métropolitain d'Istanbul tenue le 23 juin 2019. Il s'agissait pour le Congrès de sa première mission d'observation d'élections locales en Turquie. Préalablement à la mission principale, une délégation restreinte du Congrès s'est rendue à Ankara du 13 au 15 mars pour une visite préélectorale. La délégation qui a observé les élections du 31 mars 2019, déployée du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril, était composée de 23 participants de 20 pays différents. Le jour du scrutin, la délégation a été divisée en dix équipes qui se sont rendues dans près de 140 bureaux de vote et ont observé le déroulement du vote ainsi qu'une partie du dépouillement du scrutin. La délégation qui a observé les nouvelles élections tenues à Istanbul le 23 juin 2019 était composée de 14 observateurs de 13 pays différents et s'est rendue en Turquie du 20 au 24 juin. Le jour du scrutin, six équipes ont été déployées dans une trentaine de districts de la ville et ont observé quelque 90 bureaux de vote.

Dans le contexte d'une situation économique difficile et d'un climat oppressif pour divers acteurs de la société, parmi lesquels les partis d'opposition, une partie du pouvoir judiciaire, les fonctionnaires, les journalistes et la société civile, et malgré la levée de l'état d'urgence en 2018, les élections locales tenues en Turquie en 2019 ont été un événement capital. Les commentateurs ont ainsi décrit le scrutin du 31 mars comme ayant une portée suprarégionale et valeur de test pour le régime du Président Erdogan. L'omniprésence du Président de la République lors de la campagne électorale a contribué au sentiment qu'il s'agissait de bien plus qu'un scrutin politique local. Le contexte de la campagne et les discours politiques ont été animés, se caractérisant par une rhétorique de conflit, pour ne pas dire d'agressivité et de menaces.

Bien que le principe de la liberté d'expression soit inscrit dans la Constitution de la Turquie, ces élections ont mis en évidence les faiblesses des dispositions générales visant à garantir l'égalité des chances entre tous les candidats et une authentique liberté de la presse, ce qui a amené la délégation du Congrès à s'interroger sur le pluralisme démocratique des médias et sur le caractère véritablement équitable du scrutin pour l'ensemble des partis politiques et candidats, de tous les points de vue.

Malgré ces réserves imputables au cadre législatif des élections, pour lequel une réforme est nécessaire, la délégation du Congrès a noté que la Turquie, l'un des premiers États fondateurs du Conseil de l'Europe, peut s'enorgueillir de sa culture démocratique dont témoignent, pour n'en citer que les signes les plus évidents, le caractère pluraliste de ces élections, le grand intérêt de la population et un taux de participation remarquable le 31 mars dans tout le pays et le 23 juin 2019 à Istanbul. Grâce à la compétence technique de l'administration électorale turque, la délégation du Congrès a observé des élections organisées avec professionnalisme dans la majorité des bureaux de vote visités le 31 mars et le 23 juin.

Outre l'égalité des chances pour l'ensemble des partis et des candidats, laquelle est un prérequis indispensable à la tenue d'élections véritablement libres, équitables et démocratiques, la délégation du Congrès estime que des améliorations sont possibles concernant divers aspects des élections. Les réformes les plus urgentes sont détaillées dans la recommandation contenue dans le présent rapport et concernent, en particulier, le Conseil électoral suprême (CES) de la Turquie, dont les décisions ne sont actuellement susceptibles d'aucun recours. Les événements consécutifs au 31 mars 2019, qui ont abouti à la décision vivement contestée d'annuler le résultat d'Istanbul et, finalement, à la tenue d'une nouvelle élection le 23 juin, montre combien il est urgent de mener une réforme aux fins de la transparence et de la cohérence de la prise de décisions.

### **La démocratie locale et régionale en Fédération de Russie** [30.10.2019 – après-midi]

Co-rapporteurs : Jakob WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE) et Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)

CG37(2019)11prov – Recommandation

Le présent rapport fait état des conclusions des rapporteurs sur leurs visites effectuées en Fédération de Russie du 23 au 25 octobre 2018 et du 5 au 7 mars 2019, et tient compte des précédentes visites organisées dans ce pays depuis sa ratification de la Charte Européenne de l'Autonomie Locale en 1998.

Le rapport relève avec satisfaction la reconnaissance du principe de l'autonomie locale à la fois dans la Constitution de la Fédération de Russie et dans la législation ordinaire, ainsi que l'application dans la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle des dispositions de la Charte. Le rapport note également que la législation russe prévoit une grande variété d'instruments de participation des citoyens aux affaires publiques. En outre, les droits culturels et éducatifs de différents groupes ethnolinguistiques sont respectés au niveau local et régional dans les Républiques du Tatarstan et de Tchouvachie.

Cependant, le rapport met en exergue un certain nombre de cas de non-conformité avec la Charte qui posent un problème général de développement de la démocratie locale et régionale dans ce pays. Les rapporteurs regrettent notamment la faible part des affaires publiques relevant de la responsabilité propre des collectivités locales, le manque de ressources financières dont elles disposent, l'utilisation insuffisante, dans la pratique, des mécanismes et procédures de consultation existants de la part de certaines entités constitutives ainsi que l'absence de clarté de la répartition des compétences entre les différents niveaux d'autorités.

Les rapporteurs expriment également leurs préoccupations quant à l'accès aux droits et à la liberté en matière électorale dans la législation russe. Par conséquent, ils invitent les autorités russes à accroître la part des collectivités locales dans la réglementation et la gestion des affaires publiques, à allouer aux collectivités locales des ressources propres suffisantes, à mettre en œuvre les dispositions légales en vigueur relatives à la consultation des autorités locales pour toutes les questions qui les concernent directement ainsi qu'à clarifier la délimitation des compétences pour permettre aux collectivités locales d'exercer les fonctions qui leurs sont assignées.

Enfin, les autorités russes sont appelées à adopter différentes mesures visant à garantir un égal accès aux droits électoraux pour les candidats indépendants et de l'opposition, notamment en abrogeant la disposition légale exigeant un nombre considérable de signatures en tant que condition préalable à l'inscription des candidats et en supprimant le « filtre municipal » appliqué aux candidatures au niveau des entités constitutives.

Les autorités russes sont également invitées à signer et ratifier le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

### **Les principes sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur ("Les principes de Venise")** [30.10.2019 – après-midi]

Rapporteur : Porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional : Harald BERGMANN, Pays Bas (L, GILD)  
CG37(2019)15prov - Résolution

L'institution du Médiateur est, à tous les niveaux, un élément important d'un État fondé sur la démocratie, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales et la bonne gouvernance.

A l'occasion de sa 118e session plénière en mars 2019, la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (Commission de Venise) a adopté les Principes sur la protection et la promotion de l'institution du Médiateur (« Principes de Venise ») qui sont essentiels à l'établissement et au bon fonctionnement des institutions du Médiateur dans une société démocratique.

La Commission de suivi du Congrès a approuvé le présent projet de résolution visant à soutenir et promouvoir les Principes de Venise en tant qu'outils pertinents pour assurer le bon fonctionnement de l'institution du Médiateur à tous les niveaux des gouvernements démocratiques.

### **Code révisé de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel**

[30.10.2019 – après-midi]

Rapporteur : Thomas ANDERSSON, Suède (R, GILD)  
CG37(2019)16prov – Résolution

Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel (Révisé) est le résultat d'une initiative de révision conjointe du Congrès et de la Conférence es OINGS du Conseil de l'Europe lancée en 2015, pour actualiser et adapter le Code aux changements sociaux et technologiques dans un monde en constante évolution.

Le Code a été initialement rédigé et adopté par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe en 2009 et avait reçu le plein soutien du Congrès et de l'APCE.

Le Congrès s'engage à promouvoir sa mise en œuvre auprès des pouvoirs locaux et régionaux des Etats membres du Conseil de l'Europe.

## **L'usage des langues par les pouvoirs locaux et régionaux** [31.10.2019 – matin]

Rapporteur : Andrew DAWSON, Royaume-Uni (R, CRE)

CG37(2019)17prov – Résolution, Recommandation

L'une des particularités de la diversité croissante des villes et régions d'Europe est la progression de la mixité linguistique. Dans ce contexte, les collectivités locales et régionales d'Europe sont de plus en plus confrontées à des questions linguistiques, non seulement dans la conduite de leurs affaires, mais également dans la prestation de services publics.

De nombreux Etats membres comptent d'importantes minorités linguistiques. Les questions relatives aux langues ont fait l'objet de plusieurs plaintes reçues récemment par le Congrès au sujet de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Ce rapport examine l'utilisation des langues par les collectivités locales et régionales que ce soit en matière d'accès aux services publics, ou de fonctionnement des organes de la démocratie locale. Il s'appuie sur l'expérience de l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires afin d'examiner comment les collectivités locales et régionales peuvent relever les défis de la diversité linguistique au bénéfice de toutes les parties concernées.

## **La démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine** [31.10.2019 – matin]

Co-rapporteuses : Lelia HUNZIKER (Suisse, L, SOC) et Carla DEJONGHE (Belgique, R, GILD)

CG37(2019)18prov - Recommandation

Le présent rapport fait suite à la troisième visite de suivi et à deux visites de post-suivi organisées en Bosnie Herzégovine depuis que ce pays a ratifié la Charte Européenne de l'Autonomie Locale en 2002.

Dans l'ensemble, le rapport fait état du peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre des précédentes recommandations du Congrès, sur la situation de la démocratie locale et régionale en Bosnie Herzégovine. Il note avec satisfaction que les collectivités locales peuvent s'associer librement pour la promotion et la défense de leurs intérêts et que les autorités infra-étatiques participent activement à la coopération transfrontalière internationale.

Les rapporteuses expriment leur préoccupation concernant les points suivants : l'absence de progrès dans la mise en œuvre des réformes constitutionnelles à tous les niveaux d'autorité, l'absence d'élections à Mostar depuis 2008, le manque de clarté de l'attribution des responsabilités entre les divers niveaux d'autorité, le non-respect du principe de subsidiarité et le manque de consultation des collectivités locales sur toutes les questions qui les concernent directement.

Les autorités de Bosnie Herzégovine sont appelées à garantir le bon fonctionnement de la démocratie locale et régionale au travers de l'introduction du principe de l'autonomie locale dans la Constitution de Bosnie-Herzégovine, le renforcement du dialogue politique pour trouver une solution viable à l'impasse électorale dans laquelle se trouve la ville de Mostar, la révision de la législation afin d'éviter le chevauchement de compétences et garantir l'application pratique du principe de subsidiarité et la consultation systématique des collectivités locales sur toutes les questions qui les concernent, notamment les ressources financières et les réformes de l'autonomie locale.

# COMMUNICATION

## CONNECTÉ, PROACTIF ET VISIBLE !

---

Renforcez votre présence sur les médias en ligne et faites entendre votre voix politique, conférez à votre travail et à celui du Congrès une plus large accessibilité au moyen d'un ensemble d'outils de communication faciles à utiliser mis à votre disposition par l'Unité de communication institutionnelle du Congrès. Ces outils vous permettront de faire connaître au niveau international le travail que vous effectuez au sein du Congrès. Ils peuvent aussi répondre à vos besoins de communication internes.

## ACTUALITÉS DU CONGRÈS

Rendez-vous sur notre page d'accueil pour les dernières actualités du Congrès : [www.coe.int/congress/fr](http://www.coe.int/congress/fr)

## APPLICATION SMARTPHONE ET NEWSLETTER

[COE CongressApp](#) permet de suivre les actualités – avec notifications – et les informations concernant les membres du Congrès et les textes adoptés. La [newsletter](#) fournit un récapitulatif hebdomadaire des actualités du Congrès.

## RÉSEAUX SOCIAUX

Tenez-vous au courant de toutes nos actualités en suivant nos réseaux sociaux. Taguez-nous sur Twitter et faites-nous partager vos expériences!

Twitter : [www.twitter.com/COECongress](http://www.twitter.com/COECongress) - @COECongress - #CoECongress

Canal Youtube : [www.youtube.com/CouncilOfEurope](http://www.youtube.com/CouncilOfEurope) (Playlists du Congrès)

Flickr : <https://www.flickr.com/photos/councilofeurope/albums>

## LA SESSION

---

### RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Retrouvez tous les documents de la Session, y inclus au format ZIP et CLOUD :

[www.coe.int/congress-session/fr](http://www.coe.int/congress-session/fr)

### VIDÉOS

Assistez aux débats en direct lors des sessions du Congrès dans la langue originale et dans les langues d'interprétation, et découvrez nos activités et projets sur <http://www.coe.int/congress> ou sur notre canal Youtube: [www.youtube.com/CouncilOfEurope](http://www.youtube.com/CouncilOfEurope) (Playlists du Congrès).

### MEDIABOX DU CONGRÈS

Renforcez la visibilité de vos travaux durant les sessions et les grandes conférences : le MediaBox est un studio professionnel pour enregistrer des entretiens et permettre ainsi la diffusion en direct et à l'échelle internationale de vos travaux au sein du Congrès. Si vous souhaitez prévoir un entretien lors d'une session, contactez [mediabox.congress@coe.int](mailto:mediabox.congress@coe.int) ou appelez le +33 6 62 77 05 38.

### PUBLICATIONS

---

Téléchargez les publications du Congrès sur notre site web sur :

- le Congrès et ses principales activités
- les textes de référence du Congrès

Procurez-vous des exemplaires des publications du Congrès en adressant un mail à :

[congress.web@coe.int](mailto:congress.web@coe.int) en indiquant votre adresse postale.

# INFOS PRATIQUES

## **Badges du Congrès**

Les membres du Congrès qui n'ont pas encore obtenu le nouveau badge sont priés de se rendre auprès de l'Unité d'Accréditation pour la photo d'identité du badge qui leur sera délivré lors de cette session. L'Unité Accréditation est située au rez-de-chaussée du hall central du Palais. Les heures d'ouverture de l'Unité Accréditation sont : Lundi 28 octobre : 7h45-13h00 et 14h00-17h30

Mardi 29 et mercredi 30 octobre: 7h30-17h30.

Jeudi 31 octobre: 7h30-12h00

Les titulaires d'un statut de partenaire et les invités recevront un badge sans photo pour la durée de la session. Le système d'ouverture des portes fonctionne en présentant le badge devant le lecteur (badge avec photo) ou en le glissant dans le lecteur de bande magnétique (badge sans photo). Le badge avec photo vous permet d'accéder au Parlement européen (PE). La passerelle entre le PE et le Conseil de l'Europe est ouverte entre 11.30 et 14.00 du lundi au vendredi.

## **Laissez-passer du Congrès**

Les laissez-passer du Congrès sont délivrés par le Service du Protocole du Conseil de l'Europe. Le formulaire de demande de laissez-passer est disponible au Service de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage).

## **Registres de présence**

Les registres de présence sont disposés aux deux entrées centrales de l'hémicycle et devant la Salle 1 une demi-heure avant l'ouverture des débats. En séance plénière et en session des chambres la liste de présence est établie alphabétiquement. La signature du(de la) représentant(e) est requise en face de son nom. A noter: le(la) suppléant(e) dûment mandaté(e) pour remplacer un(e) représentant(e) signera en face du nom du(de la) représentant(e). Lors des sessions des chambres, chaque membre signe en face de son nom. Les délégué(e)s jeunes devront également signer un registre.

## **Les documents de session**

Tous les documents relatifs à la session se trouvent à l'antenne de distribution des documents située à droite de l'hémicycle. Pour la session de la Chambre des régions qui se déroule en Salle 1, les documents sont également disposés à l'entrée de la salle.

## **Déposer une proposition**

Les délégué(e)s qui souhaitent faire une proposition peuvent déposer cette proposition sous forme dactylographiée en français ou en anglais au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage) (congress.session@coe.int). Les propositions jugées recevables seront publiées et transmises au Bureau pour examen (Article 27 des *Règles et procédures*). Conditions de recevabilité : Les propositions doivent comporter 300 mots au maximum, être signées par au moins 20 délégué(e)s appartenant à au moins 4 délégations nationales ou par 20 délégué(e)s jeunes ou par un groupe politique et porter sur des sujets relevant de la compétence du Congrès. Un modèle pour les propositions est disponible au Bureau de la Séance.

## **Déposer un mémoire**

Les délégué(e)s qui souhaitent faire une déclaration peuvent le faire sous forme d'un "mémoire" qui devra être déposé en version dactylographiée en français ou en anglais au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage). Les mémoires doivent comporter 200 mots au maximum, être signés par au moins 20 délégué(e)s d'au moins 4 délégations nationales ou par 20 délégué(e)s jeunes et porter sur des sujets relevant de la compétence du Congrès. Les mémoires jugés recevables par le Président du Congrès seront publiés (Article 28).

## **Déposer un amendement ou un sous-amendement**

Les délégué(e)s doivent compléter le formulaire de dépôt d'amendement qui est mis à disposition à l'antenne de distribution des documents, devant la Salle 1 ainsi qu'en ligne. Ce formulaire dûment signé est à remettre au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage). Les délais à respecter sont indiqués dans le formulaire de dépôt ou dans l'ordre du jour. Conditions de recevabilité : Les amendements doivent être signés par au moins 5 délégué(e)s issus d'au moins 2 délégations. Ils peuvent être déposés dans une des langues officielles du Congrès. Les sous-amendements **ne s'appliquent qu'aux amendements** préalablement déposés.

## **Prendre la parole lors d'un débat**

Tout délégué(e) (représentant(e), suppléant(e) dûment mandaté(e), Partenaire du Congrès ou délégué(e) jeune), peut intervenir lors d'un débat. Pour ce faire, le(la) délégué(e) doit compléter la fiche d'inscription des orateurs qui est mise à disposition devant l'hémicycle, devant la Salle 1, à l'antenne de distribution des documents et en ligne. Cette fiche est à transmettre aux agents du Secrétariat se trouvant près de la tribune présidentielle. Les temps de parole sont indiqués sur la fiche et sur la mis à jour des travaux de la journée.

## **Poser une question à un invité**

L'ordre du jour de la session indique la liste des personnalités invitées qui répondront soit à des questions écrites, soit à des questions spontanées. Il indique également les délais pour le dépôt des questions écrites. Toute question écrite devra être rédigée en anglais ou en français et déposée au bureau de la Séance (Bureau 1081 - 1er étage - email: [congress.session@coe.int](mailto:congress.session@coe.int)) dans les délais.

## **Système de vote en hémicycle**

Les badges des membres seront utilisés pour le vote électronique dans l'hémicycle (Congrès et Chambre des pouvoirs locaux)

## **Dispositif de niveaux d'alerte**

Le Service de la sécurité et de la sûreté du Conseil de l'Europe a mis en place un dispositif de niveaux d'alerte comme il en existe dans la plupart des autres organisations internationales. L'objectif est d'adapter le niveau de vigilance et de protection à l'évolution des menaces et vulnérabilités afin de permettre une réaction rapide et coordonnée.

Aux quatre niveaux d'alerte mis en place correspondent des mesures de protection et de vigilance spécifiques :

Blanc : normal

Jaune : renforcé

Orange : élevé

Rouge : très élevé.

## **Accéder à la tribune publique**

La porte d'accès à la tribune publique se trouve en face des vestiaires au rez-de-chaussée du Palais de l'Europe.

## **Bureau des finances**

Le Bureau provisoire des finances est situé au 1er étage – Bureaux 1035 et 1040.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi 28 octobre : 15h00-17h00

Les mardi 29 et mercredi 30 octobre : 8h30-12h30/14h00-17h00

Jeudi 31 octobre : 8h30-13h00

## **Bar des parlementaires**

Le bar des parlementaires sera ouvert selon les horaires suivants:

mardi 29 et mercredi 30 octobre 2019 de 8h à 18h ;

jeudi 31 octobre 2019 de 8h à 13h.

## **Quitter le bâtiment après 20h**

Les portes d'entrée dans le hall principal du Palais de l'Europe sont fermées à partir de 20h (ou à l'issue d'une manifestation le cas échéant). Après 20h, la sortie se fait par l'ascenseur V au niveau-1 [moins 1].

## **Transport public à Strasbourg**

Le CTS (Compagnie des Transports Strasbourgeois) a introduit l'année dernière des billets sans contact et rechargeables à utiliser sur le réseau de transport public de Strasbourg. Les billets à usage unique ne sont plus valables. Les nouveaux billets sont disponibles et peuvent être rechargés avec jusqu'à 10 billets simples dans les distributeurs automatiques sur les quais ainsi qu'auprès des Relais CTS, et aux distributeurs du Crédit Mutuel. Pour éviter d'écraser et de perdre les tickets restants, ne rechargez le ticket sans contact que lorsque tous les titres sont consommés. Ne jetez pas le ticket sans contact, rechargez-le! Le billet doit être validé lors de chaque montée et à chaque correspondance sur le réseau tram ou bus de la CTS.

# BUREAUX ET TELEPHONES

	BUREAUX	TEL
<b>PRÉSIDENT DU CONGRÈS</b>		
Anders KNAPE, Président du Congrès	1.037	5493
Secrétariat : Clara CONTI-TEIXEIRA	1.039	5493
<b>SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b>		
Andreas KIEFER, Secrétaire Générale du Congrès	1.041	2248
Secrétariat : Ermioni KEFALLONITOU	1.039	2205
<b>DIRECTEUR</b>		
Jean-Philippe BOZOULS, Directeur	6.033	2007
Secrétariat : Elizaveta FADEEVA	6.037	5018
<b>CABINET DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b>		
Sabine ZIMMER, Chef du Cabinet	1.055	2597
<b>SERVICE DE LA SÉANCE</b>		
Dolores RÍOS TURÓN, Chef du service de la Séance	1.080	3451
Secrétariat : Imogen HATTENVILLE	1.081	4158
<i>Sessions - Délégations nationales</i>		
Delphine WEISSHAUPT	1.081	3194
Imogen HATTENVILLE	1.081	4158
Nata CHIKOVANI	1.081	3254
Keltoum BELAID	1.074	5482
Cécile CHEVALIER-LAIGNEL	1.076	4505
<i>Bureau du Congrès</i>		
Dolores RÍOS TURÓN, Secrétaire du Bureau	1.080	3451
Linette TAESCH, Co-secrétaire du Bureau	1.078	3105
Secrétariat : Anne-Marie KLEIN	1.076	4450
Cécile CHEVALIER-LAIGNEL	1.076	4505
<i>Sessions - Participation des délégué(e)s jeunes</i>		
Nata CHIKOVANI	1.081	3254
<b>UNITÉ COMMUNICATION</b>		
<i>Site Web - Médias - Publications - Communication</i>		
Saïda THEOPHILE	6.051	4895
Hawa DIALLO	6.049	2240
<b>ADMINISTRATION, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES</b>		
Michael LARSEN, Chef de la Division	1.031	2434
Alex BIRICIK	1.035	5344
Mira MASTRONARDI-KORSOS	1.040	5695
Elena BANDT	1.040	3686
Cécile CHEVALIER-LAIGNEL ( <i>mardi et mercredi matin uniquement</i> )	1.035	4505

	BUREAU	TEL
<b>CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX</b>		
Xavier CADORET, Président	1.047	3511
Renate ZIKMUND, Secrétaire exécutive de la Chambre <i>a.i.</i>	6.043	4403
Tim LISNEY, Secrétaire exécutif adjoint de la Chambre	6.055	3573
Secrétariat : Martine SCHANDENE	6.038	5038
<b>CHAMBRE DES RÉGIONS</b>		
Karl-Heinz LAMBERTZ, 1er Vice-Président de la Chambre	1.052	3377
Dmitri MARCHENKOV, Secrétaire exécutif de la Chambre <i>a.i.</i>	6.023	3844
Giampaolo CORDIALE, Secrétaire exécutif adjoint de la Chambre	1.034	3102
Laura ESSELIN, Chargé de mission	6.017	4258
Célia CHARRE	0.049	2076
Secrétariat : Julia BARATH	1.030	5617
<b>SERVICE DES ACTIVITES STATUTAIRES</b>		
Renate ZIKMUND, Chef du Service <i>a.i.</i>	6.043	4403
<b>Commission de suivi</b>		
Stéphanie POIREL, Secrétaire de la Commission	6.063D	5184
Svitlana PEREVERTEN, Co-secrétaire de la Commission	6.063B	6427
Secrétariat : Gordana TETCHNER	6.059	5166
François SIFFERLÉ	1.063/65	3315
Ekaterina KOTNOVA	6.056A	5244
Cristina GURAU	1.063/65	6192
<b>Commission de la gouvernance</b>		
Tim LISNEY, Secrétaire de la Commission	6.055	3573
Kjartan MAGNUSSON, Co-secrétaire de la Commission	6.061	2824
Secrétariat : Catherine LIGIER	1.063/65	2805
<b>Commission des questions d'actualité</b>		
Sedef CANKOÇAK, Secrétaire de la Commission	6.063C	3025
Secrétariat : Ruth CATHERIN	1.063/65	4552
<b>Observation des élections locales et régionales</b>		
Renate ZIKMUND	6.044	4403
Adam DRNOVSKY	6.063	4709
Secrétariat : Martine ROUDOLFF	6.045	2829

	BUREAU	TEL
<b>SERVICE DE LA COOPÉRATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES</b>		
Jean-Philippe BOZOULS, Chef du Service <i>a.i.</i>	6.033	2007
Dmitri MARCHENKOV, Chef-adjoint du Service <i>a.i.</i>	6.023	3844
Secrétariat : Oonagh TYRRELL	1.030	3118
<b>Activités de coopération</b>		
Marité MORAS, Chef de l'Unité	6.027	2233
Svetislav PAUNOVIC	6.028	4105
Albert FLORES-HERRERA	6.016	5673
Secrétariat : Anna ONIPENKO	1.036	3175

### **Co-opération avec les régions voisines et le Forum Mondial de la Démocratie**

Dmitri MARCHENKOV	6.023	3844
Léa PALAU	6.017	3223
Laura ESSELIN	6.017	4258
Célia CHARRE	0.049	2076
Secrétariat : Oonagh TYRRELL	1.030	3118

### **Semaine européenne de la démocratie locale**

Dmitri MARCHENKOV	6.023	3844
Léa PALAU	6.017	3223
Secrétariat : Oonagh TYRRELL	1.030	3118

### **Relations extérieures et priorités thématiques**

Dmitri MARCHENKOV	6.023	3844
Giampaolo CORDIALE	1.034	3102
Léa PALAU	6.017	3223
Laura ESSELIN	6.017	4258

# NOTES

A large area of lined paper for taking notes. It features a vertical red margin line on the left side and horizontal blue lines for writing. The lines are evenly spaced and cover most of the page area.

# INAUGURATIONS ET STANDS

## INAUGURATIONS et RECEPTIONS

### Mardi 29 octobre 2019

13h00 – Signature de l'accord de coopération des femmes maires de Bosnie-Herzégovine et réception offerte par la Direction des affaires politiques du Conseil de l'Europe – Foyer de l'hémicycle

19h30 – Finissage de l'exposition « Messages silencieux » coparrainée par la Région Grand Est et la Présidence française du Comité des Ministres, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Grand Est et les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) d'Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne et réception offerte par la Région Grand Est – Maison de la Région (Place Adrien Zeller) - Départ des navettes vers la Maison de la Région : à 19h30 devant le Palais de l'Europe

### Mercredi 30 octobre 2019

12h00 – Réception offerte par les Programmes de coopération transfrontalière de Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Suède et Norvège avec la Fédération de Russie – Foyer de l'hémicycle

12h30 – Rencontre des délégué(e)s jeunes avec les membres du Congrès – Galerie portugaise

19h30 – Réception pour marquer l'adoption du Code révisé de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel et l'ouverture de l'exposition photo sur les femmes migrantes offerte par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et le Congrès – Foyer de l'hémicycle

## EXPOSITIONS et STANDS D'INFORMATION

- Stand présentant les activités du Congrès
- MédiaBox du Congrès, plate-forme d'entretiens
- Exposition du Congrès sur le 25e Anniversaire du Congrès
- Stand sur la Semaine européenne de la démocratie locale
- Stand d'information sur le Prix de l'Europe
- Stand d'information sur la Direction des affaires politiques du Conseil de l'Europe
- Stand d'information sur l'Assemblée des régions d'Europe
- Stand d'information sur le Congrès du CCRE en 2020 à Innsbruck : « Action locale, mouvement global, les objectifs de développement durable au quotidien »
- Exposition de photos sur les femmes migrantes
- Stand d'information sur le programme de coopération transfrontalière de Carélie
- Stand d'information sur le Forum européen de la jeunesse
- Stand d'information sur les Villages culturels d'Europe